

Guide pratique

Rentrée scolaire

2018-2019

LUN

MAR

MER

JEU

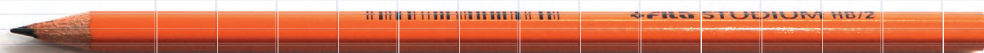
VEN



plus d'infos sur www.ville-chevilly-larue.fr



L'organisation du temps pour les maternelles	page 5
L'organisation du temps pour les élémentaires	page 6
La restauration scolaire	page 8
Les emplois du temps	page 9
L'éducation artistique et culturelle à l'école	page 10
Carte scolaire	page 12
Inscription, quotient familial	page 14
Carnet d'adresses	page 16



Nous avons le plaisir de vous remettre ce guide, qui réunit l'ensemble des informations pratiques utiles à l'organisation de la rentrée prochaine.

Comme vous le savez, la semaine d'école sera rythmée sur quatre jours de temps scolaire avec une coupure le mercredi. En accord avec les concertations proposées de septembre à décembre 2017, l'Éducation nationale a pris la décision de mettre en œuvre ce nouvel emploi du temps et d'appliquer le décret du 27 juin 2017.

À Chevilly-Larue, *Ville amie des enfants* et *Ville messagère de paix*, l'enfance est au cœur des priorités municipales. Tout est conçu pour favoriser la réussite éducative et l'épanouissement des générations futures, dans le respect de valeurs partagées : *Clubs coup de pouce* pour l'entrée dans la lecture, distribution gratuite de fournitures scolaires, classes découverte ou cirque, repas frais réalisés chaque jour dans notre cuisine centrale, prestations facturées au quotient...

Les actions de soutien à la parentalité se développent à l'appui d'un partenariat solide entre les professionnels et la communauté éducative. De même, les partenariats avec les équipements culturels initiés durant les *Temps d'activités périscolaires* (TAP) se poursuivent pendant la classe et aux centres de loisirs en 2018/2019.

Nous souhaitons vous assurer de l'engagement fort de la Municipalité, cette année encore pour la réussite scolaire de tous les enfants et leur émancipation. Nous tenons également à saluer l'engagement des agents communaux pour un service public de l'éducation de qualité.

Excellente rentrée à tous !



Stéphanie Daumin,

Maire de Chevilly-Larue,

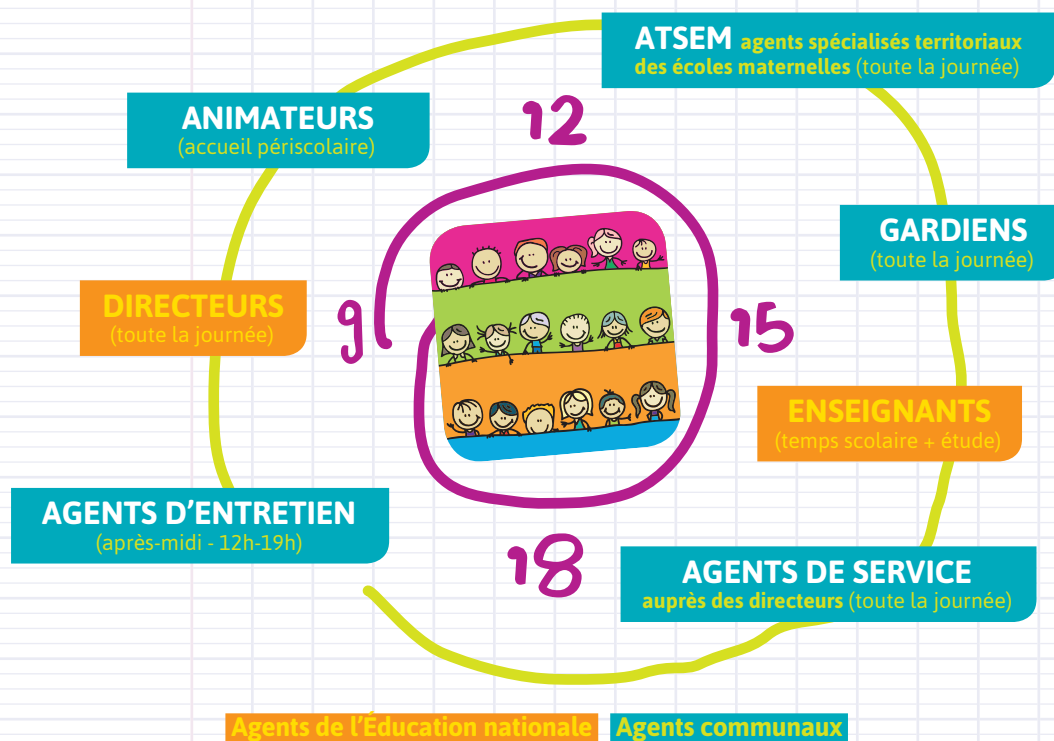
Première Vice-présidente du Conseil de territoire Grand-Orly Seine Bièvre



Nora Lamraoui-Boudon

Première Maire adjointe déléguée à l'Enseignement, à l'Enfance, à la restauration municipale et à la coordination du Projet éducatif local

ILS ACCOMPAGNENT VOTRE ENFANT AU QUOTIDIEN



ET AUSSI

Éducateur sportif
 Chauffeurs de car
 Médiathécaires
 Ludothécaires
 Professeurs du conservatoire de musique, de danse et d'arts plastiques
 Membres de l'atelier petite enfance*
 Professionnels et artistes associés au théâtre*
 Conteurs*

* Partenariat avec La Maison du Conte, le Théâtre André Malraux



LES MATERNELLES

3-6 ans

Salvador Allende, Paul Bert, Pierre & Marie Curie, Jacques Gilbert-Collet, Louis Pasteur

⊙ L'ACCUEIL DE LOISIRS MATERNEL

Les **centres de loisirs maternels** accueillent les enfants les **mercredis** (toute la journée ou par demi-journée) et durant les vacances scolaires.

Quand ? Pendant les vacances : centre de loisirs de 7h à 19h.

Les mercredis : centre de loisirs de 7h à 19h.

Arrivée des enfants : de 7h à 9h. **Sortie des enfants** : de 17h à 19h.

Où ? Dans les écoles maternelles.

Comment ? Mercredis : inscription avant le 6 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

Vacances scolaires : formulaire adressé aux parents avant chaque période.

À quel tarif ? Accueil payant, assujéti au quotient familial.

⊙ L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR

Les **accueils périscolaires** fonctionnent tous les jours, avant et après la classe.

Quand ? lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 16h30 à 19h.

Où ? Dans l'école maternelle de l'enfant.

Comment ? Contrat d'inscription à l'année, fréquentation sans obligation d'inscription.

À quel tarif ? Accueil payant, assujéti au quotient familial.

⊙ LA CLASSE DE CIRQUE

Initiation aux arts du cirque avec des intervenants spécialisés.

Pour qui ? Tous les enfants de grande section de maternelle.



LES ÉLÉMENTAIRES

7-11 ans

Paul Bert A & B, Pierre & Marie Curie, Louis Pasteur

⊙ L'ACCUEIL DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE

Le centre de loisirs Pablo Neruda consacre ses espaces à l'accueil de loisirs : les mercredis (toute la journée ou à la demi-journée) et durant les vacances scolaires.

Quand ? Pendant les vacances et les mercredis : de 7h à 19h.

Arrivée des enfants : de 7h à 9h. **Sortie des enfants :** de 17h à 19h.

Où ? Au centre de loisirs Pablo Neruda.

Comment ? Inscription avant le 6 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

À quel tarif ? Accueil payant, assujéti au quotient familial.

⊙ L'ACCUEIL DU MATIN ET DU SOIR APRÈS L'ÉTUDE

Les accueils périscolaires fonctionnent le matin avant la classe, le soir et après l'étude.

Quand ? Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h à 8h20 et de 18h à 19h après l'étude.

Où ? Au sein des écoles élémentaires pour l'accueil du matin ou du soir après l'étude.

Comment ? Contrat d'inscription à l'année, fréquentation sans obligation de préinscription.

À quel tarif ? Accueil payant, assujéti au quotient familial.

⊙ L'ÉTUDE

L'étude est assurée après la classe par les enseignants.

Quand ? De 16h30 à 18h. Accueil périscolaire du soir possible après l'étude de 18h à 19h.

Où ? Au sein des classes des écoles élémentaires.

Comment ? Fréquentation sans obligation d'inscription.

À quel tarif ? Service payant, forfaitaire mensuel.



⊙ LES CLUBS "COUP DE POUCE"

Les clubs **Coup de pouce** proposent des activités de soutien en lecture-écriture à certains élèves de CP, en groupe restreint.

Quand ? De 16h30 à 18h en élémentaire et de 16h30 à 17h30 en maternelle.

Où ? Au sein des écoles.

Comment ? Sur proposition des enseignants.

À quel tarif ? Accompagnement gratuit.

⊙ LES CLASSES "DÉCOUVERTE"

Les élèves de CM2 bénéficient, chaque année, d'un séjour en classe **découverte**. La destination est choisie selon le projet pédagogique de l'enseignant.

Où ? À la mer, à la montagne, à la campagne.

À quel tarif ? Tarif du séjour assujéti au quotient familial.

⊙ LES SÉJOURS

La direction de l'Éducation organise des séjours durant les vacances scolaires.

Pour qui ? Les enfants de maternelle et d'élémentaire.

Quand ? Pendant les vacances scolaires d'hiver, de printemps et d'été.

À quel tarif ? Tarif du séjour assujéti au quotient familial.

LES STAGES OU ACTIVITÉS D'ÉTÉ - NOUVEAUTÉ 2018

Des stages sportifs ou artistiques sont proposés durant la période estivale.

Pour qui ? Les enfants d'élémentaire et de maternelle. **Quand ?** Pendant les vacances d'été.

À quel tarif ? Tarif du séjour assujéti au quotient familial.

LA RESTAURATION SCOLAIRE

La restauration scolaire accueille les enfants pour le déjeuner les jours d'école.

Quand ? Lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi.

Où ? Au sein des restaurants scolaires des écoles maternelles et élémentaires (au sein du restaurant du centre de loisirs Pablo Neruda pendant les vacances scolaires).

Comment ? Contrat d'inscription à l'année, à remettre avant le 6 juillet. Modifications possibles au plus tard le 25 du mois précédent auprès de la direction de l'Éducation.

À quel tarif ? Service payant, assujéti au quotient familial.

LE PAIEMENT DES PRESTATIONS

En espèces ou par carte bancaire à la direction de l'Éducation.

Par chèque à la direction de l'Éducation ou en relais-mairie.

À partir de la facture de septembre : en ligne 24h/24 sur www.ville-chevilly-larue.fr

Pour connaître les tarifs des prestations : DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle

Règlements : 01 45 60 18 75 / 18 76 - enfance@ville-chevilly-larue.fr

Plus d'infos > Le règlement des activités périscolaires est téléchargeable sur www.ville-chevilly-larue.fr



LES FOURNITURES SCOLAIRES

À chaque rentrée, la ville offre, aux enfants des écoles élémentaires, les fournitures scolaires nécessaires à leur apprentissage.

LES EMPLOIS DU TEMPS

Emploi du temps du groupe scolaire Pierre & Marie Curie et de l'école maternelle Jacques Gilbert-Collet

	08:30	11:30	13:30	16:30	18:00	19:00
LUN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MAR	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MER	accueil périscolaire	accueil périscolaire	pause déjeuner	accueil périscolaire	accueil périscolaire	accueil périscolaire
JEU	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
VEN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire

Emploi du temps des groupes scolaires Louis Pasteur & Paul Bert et de l'école maternelle Salvador Allende

	08:30	12:00	14:00	16:30	18:00	19:00
LUN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MAR	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
MER	accueil périscolaire	accueil périscolaire	pause déjeuner	accueil périscolaire	accueil périscolaire	accueil périscolaire
JEU	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire
VEN	accueil périscolaire	temps scolaires obligatoires	pause déjeuner	temps scolaires obligatoires	étude	accueil périscolaire

accueil périscolaire étude temps scolaires obligatoires pause déjeuner

CALENDRIER DES VACANCES SCOLAIRES 2018-2019 zone C

RENTÉE SCOLAIRE

lundi 3 septembre 2018

VACANCES DE LA TOUSSAINT

du 20 octobre au 4 novembre 2018 inclus

VACANCES DE NOËL

du 22 décembre 2018 au 6 janvier 2019 inclus

VACANCES D'HIVER

du 23 février au 10 mars 2019 inclus

VACANCES DE PRINTEMPS

du 20 avril au 5 mai 2019 inclus

VACANCES D'ÉTÉ

à partir du 6 juillet 2019

L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La mise en place des Temps d'accueil péri-éducatifs (TAP) il y a quatre ans a permis de renforcer les partenariats entre la direction de l'Éducation et les structures culturelles de la ville. Ces projets sont pérennisés.

À la rentrée prochaine, les enfants bénéficieront d'ateliers sur le temps scolaire, au centre de loisirs et/ou au sein des équipements culturels. Un programme d'activités artistiques et éducatives a été conçu afin de poursuivre et renforcer les projets créatifs initiés avec le conservatoire municipal, la maison des arts-plastiques Rosa Bonheur, la médiathèque Boris Vian, La Maison du Conte et la ludothèque Pauline Kergomard.

DES ATELIERS SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

⊙ AVEC LE CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE

Quand ? Chaque semaine.

Où ? Au conservatoire municipal de musique et de danse

1 heure d'éveil musical sera proposé sur chaque site, par roulement, en maternelle

1 heure d'éveil musical et **1 heure d'initiation à la danse** en élémentaire

Le petit + : des concerts de découverte proposés tout au long de l'année par les professeurs du conservatoire municipal ou leurs élèves.

⊙ AVEC LA MAISON DES ARTS PLASTIQUES ROSA BONHEUR

Quand ? Chaque semaine.

2 heures d'ateliers ou **activités d'arts plastiques** avec les enfants d'élémentaire

Où ? À la maison des arts plastiques

⊙ AVEC LA MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

Quand ? Chaque semaine.

Où ? À la médiathèque, dans la ville et à l'école

Des sorties à la médiathèque / L'observatoire de la lecture / La mise à disposition des malles de livres dans les classes

⊙ AVEC LA MAISON DU CONTE

Où ? À La Maison du Conte

Le petit + : Une formation-sensibilisation des animateurs des centres de loisirs à l'art du conte, pour organiser des "Racontées" sur le temps périscolaire.

⊙ AVEC LA LUDOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD

La ludothèque accueillera les enfants pendant les accueils de loisirs.

ET AUSSI DES PROJETS AUTOUR DE LA SAISON ARTISTIQUE

Où ? Au Théâtre André Malraux, au conservatoire municipal, à la maison des arts-plastiques Rosa Bonheur, à la médiathèque Boris Vian et à La Maison du Conte

Quoi ? Les équipements culturels de Chevilly-Larue proposent, chaque année, un programme artistique aux équipes enseignantes en cohérence avec leur programmation d'événements (visites d'exposition à la médiathèque Boris Vian et à la maison des arts Rosa Bonheur, ciné-concert et ateliers artistiques au Théâtre André Malraux, classes musicales, classes conte, ...). Une kyrielle de projets y voient le jour à destination des élèves de 3 à 11 ans.



VOUS HABITEZ CETTE ZONE
 école maternelle
 école élémentaire
PASTEUR
 4, avenue de la Croix du Sud
 Tél. : 01 49 08 51 50
 8h30 - 12h / 14h - 16h30

VOUS HABITEZ CETTE ZONE
 école maternelle **SALVADOR ALLENDE**
 1, rue du Rouergue - Tél. : 01 46 87 69 43
 8h30 - 12h / 14h - 16h30
 école élémentaire **PAUL BERT**
 17, rue du Nivernais - Tél. : 01 46 86 53 85
 8h30 - 12h / 14h - 16h30

VOUS HABITEZ CETTE ZONE
 école maternelle
 école élémentaire
PIERRE & MARIE CURIE
 13, rue du Lieutenant Le Coz
 Tél. : 01 46 86 82 24
 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

VOUS HABITEZ CETTE ZONE
 école maternelle
 écoles élémentaires
PAUL BERT
 17, rue du Nivernais
 Tél. : 01 46 86 53 85
 8h30 - 12h / 14h - 16h30

VOUS HABITEZ CETTE ZONE
 école maternelle
JACQUES GILBERT-COLLET
 2/4, rue Édouard Branly
 Tél. : 01 46 87 98 65
 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30
 école élémentaire
PIERRE & MARIE CURIE
 13, rue du Lieutenant Le Coz
 Tél. : 01 46 86 82 24
 8h30 - 11h30 / 13h30 - 16h30

Vous avez besoin de précisions
 concernant le découpage de la carte scolaire,
 contactez la direction de l'Éducation
 au 01 45 60 18 77

2018-2019



LA CARTE SCOLAIRE

INSCRIPTION / QUOTIENT FAMILIAL

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT À L'ÉCOLE

À quel âge ? À 3 ans.

Quand ont lieu les inscriptions ? Les inscriptions se déroulent entre le 1^{er} décembre et le 30 mars pour l'année scolaire suivante. Si vous vous installez à Chevilly-Larue en cours d'année, l'inscription est immédiate.

Comment faire ?

- Se présenter à la direction de l'Éducation (Hôtel de Ville - 88, avenue du Général de Gaulle)
- Avec le livret de famille, le carnet de santé de l'enfant et un justificatif de domicile (quittance de loyer, de gaz ou d'électricité).

QU'EST-CE QUE LE QUOTIENT FAMILIAL ?

Le quotient permet de déterminer le barème tarifaire qui vous est appliqué dans le cadre de certaines prestations

(restauration scolaire, centres de loisirs, conservatoire municipal, ...) en fonction de votre situation familiale et financière.

Le mode de calcul retenu par la commune garantit l'équité entre les usagers dans la détermination des tarifs appliqués. À Chevilly-Larue, les familles ne paient aucune prestation au coût réel.



COMMENT FAIRE CALCULER MON QUOTIENT FAMILIAL

Le calcul s'effectue au mois d'octobre pour l'année n+1. Les imprimés sont remis en début de mois à chaque élève. Chaque famille est invitée à faire calculer son quotient familial à la direction de l'Éducation ou bien à remettre le dossier de calcul à l'Hôtel de ville ou en Relais-mairie.

N'oubliez pas de vous munir de votre dernier avis d'imposition et d'un justificatif de domicile !

VACANCES SCOLAIRES 2018-2019 (ZONE C)

AOÛT 2018	SEPTEMBRE 2018	OCTOBRE 2018	NOVEMBRE 2018	DÉCEMBRE 2018	JANVIER 2019
MER 1	SAM 1	LUN 1	JEU 1	SAM 1	MAR 1
JEU 2	DIM 2	MAR 2	VEN 2	DIM 2	MER 2
VEN 3	LUN 3	MER 3	SAM 3	LUN 3	JEU 3
SAM 4	MAR 4	JEU 4	DIM 4	MAR 4	VEN 4
DIM 5	MER 5	VEN 5	LUN 5	MER 5	SAM 5
LUN 6	JEU 6	SAM 6	MAR 6	JEU 6	DIM 6
MAR 7	VEN 7	DIM 7	MER 7	VEN 7	LUN 7
MER 8	SAM 8	LUN 8	JEU 8	SAM 8	MAR 8
JEU 9	DIM 9	MAR 9	VEN 9	DIM 9	MER 9
VEN 10	LUN 10	MER 10	SAM 10	LUN 10	JEU 10
SAM 11	MAR 11	JEU 11	DIM 11	MAR 11	VEN 11
DIM 12	MER 12	VEN 12	LUN 12	MER 12	SAM 12
LUN 13	JEU 13	SAM 13	MAR 13	JEU 13	DIM 13
MAR 14	VEN 14	DIM 14	MER 14	VEN 14	LUN 14
MER 15	SAM 15	LUN 15	JEU 15	SAM 15	MAR 15
JEU 16	DIM 16	MAR 16	VEN 16	DIM 16	MER 16
VEN 17	LUN 17	MER 17	SAM 17	LUN 17	JEU 17
SAM 18	MAR 18	JEU 18	DIM 18	MAR 18	VEN 18
DIM 19	MER 19	VEN 19	LUN 19	MER 19	SAM 19
LUN 20	JEU 20	SAM 20	MAR 20	JEU 20	DIM 20
MAR 21	VEN 21	DIM 21	MER 21	VEN 21	LUN 21
MER 22	SAM 22	LUN 22	JEU 22	SAM 22	MAR 22
JEU 23	DIM 23	MAR 23	VEN 23	DIM 23	MER 23
VEN 24	LUN 24	MER 24	SAM 24	LUN 24	JEU 24
SAM 25	MAR 25	JEU 25	DIM 25	MAR 25	VEN 25
DIM 26	MER 26	VEN 26	LUN 26	MER 26	SAM 26
LUN 27	JEU 27	SAM 27	MAR 27	JEU 27	DIM 27
MAR 28	VEN 28	DIM 28	MER 28	VEN 28	LUN 28
MER 29	SAM 29	LUN 29	JEU 29	SAM 29	MAR 29
JEU 30	DIM 30	MAR 30	VEN 30	DIM 30	MER 30
VEN 31		MER 31		LUN 31	JEU 31

FÉVRIER 2019	MARS 2019	AVRIL 2019	MAI 2019	JUIN 2019	JUILLET 2019
VEN 1	VEN 1	LUN 1	MER 1	SAM 1	LUN 1
SAM 2	SAM 2	MAR 2	JEU 2	DIM 2	MAR 2
DIM 3	DIM 3	MER 3	VEN 3	LUN 3	MER 3
LUN 4	LUN 4	JEU 4	SAM 4	MAR 4	JEU 4
MAR 5	MAR 5	VEN 5	DIM 5	MER 5	VEN 5
MER 6	MER 6	SAM 6	LUN 6	JEU 6	SAM 6
JEU 7	JEU 7	DIM 7	MAR 7	VEN 7	DIM 7
VEN 8	VEN 8	LUN 8	MER 8	SAM 8	LUN 8
SAM 9	SAM 9	MAR 9	JEU 9	DIM 9	MAR 9
DIM 10	DIM 10	MER 10	VEN 10	LUN 10	MER 10
LUN 11	LUN 11	JEU 11	SAM 11	MAR 11	JEU 11
MAR 12	MAR 12	VEN 12	DIM 12	MER 12	VEN 12
MER 13	MER 13	SAM 13	LUN 13	JEU 13	SAM 13
JEU 14	JEU 14	DIM 14	MAR 14	VEN 14	DIM 14
VEN 15	VEN 15	LUN 15	MER 15	SAM 15	LUN 15
SAM 16	SAM 16	MAR 16	JEU 16	DIM 16	MAR 16
DIM 17	DIM 17	MER 17	MER 17	LUN 17	MER 17
LUN 18	LUN 18	JEU 18	SAM 18	MAR 18	JEU 18
MAR 19	MAR 19	VEN 19	DIM 19	MER 19	VEN 19
MER 20	MER 20	SAM 20	LUN 20	JEU 20	SAM 20
JEU 21	JEU 21	DIM 21	MAR 21	VEN 21	DIM 21
VEN 22	VEN 22	LUN 22	MER 22	SAM 22	LUN 22
SAM 23	SAM 23	MAR 23	JEU 23	DIM 23	MAR 23
DIM 24	DIM 24	MER 24	VEN 24	LUN 24	MER 24
LUN 25	LUN 25	JEU 25	SAM 25	MAR 25	JEU 25
MAR 26	MAR 26	MER 26	DIM 26	MER 26	VEN 26
MER 27	MER 27	SAM 27	LUN 27	JEU 27	SAM 27
JEU 28	JEU 28	DIM 28	MAR 28	VEN 28	DIM 28
VEN 29	VEN 29	LUN 29	MER 29	SAM 29	LUN 29
SAM 30	SAM 30	MAR 30	JEU 30	DIM 30	MAR 30
			MER 31		MER 31

CARNET D'ADRESSES



DIRECTION DE L'ÉDUCATION

Hôtel de ville - 88, avenue du Général de Gaulle

Renseignements : 01 45 60 18 77

Règlements : 01 45 60 18 75 / 18 76

Horaires :

lundi, mercredi, jeudi : de 8h45 à 12h

et de 13h30 à 17h30

mardi : de 13h30 à 18h30 (fermé le matin)

vendredi : de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h

samedi de 8h45 à 12h

enfance@ville-chevilly-larue.fr

**Paiement en ligne à partir de la facture
septembre 2018 sur www.ville-chevilly-larue.fr**

Quelles démarches effectuer en relais-mairie ?

- > l'inscription scolaire
- > la remise des fiches de préinscription aux activités périscolaires
- > la remise du dossier de calcul du quotient familial
- > la remise des règlements par chèque

RELAIS-MAIRIE BRETAGNE

40, rue Élisée Reclus - 01 45 60 19 17

RELAIS-MAIRIE CENTRE

13, rue Édith Piaf - 01 56 34 70 54 ou 70 55

RELAIS-MAIRIE LARUE

55, boulevard Jean Mermoz

01 45 60 18 08 ou 18 41

CENTRE DE LOISIRS ÉLÉMENTAIRE PABLO NERUDA

104, rue Petit Le Roy

01 79 61 63 61

CONSERVATOIRE MUNICIPAL

DE MUSIQUE ET DE DANSE

102, avenue du Général de Gaulle

01 56 70 42 45

LA FERME DU SAUT DU LOUP

52, rue du Lieutenant Petit Le Roy

01 56 34 04 72

MAISON DES ARTS PLASTIQUES

ROSA BONHEUR 

34, rue Henri Cretté - 01 56 34 08 37

LA MAISON DU CONTE

6, rue Albert Thuret - 01 49 08 50 85

www.lamaisonduconte.com

LUOTHÈQUE PAULINE KERGOMARD*

1, rue Outrequin - 01 56 30 75 80

MAISON POUR TOUS

23, rue du Béarn - 01 46 75 93 22

contact@mpt-chevillylarue.fr

www.mpt-chevillylarue.fr

Propose de l'aide aux devoirs

MÉDIATHÈQUE BORIS VIAN

25, avenue Franklin Roosevelt - 01 45 60 19 90

mediatheque@ville-chevilly-larue.fr

<http://mediatheque.ville-chevilly-larue.fr>

Inscription gratuite

PISCINE MUNICIPALE PIERRE DE COUBERTIN

90, rue Petit Le Roy - 01 45 60 04 03

piscine@ville-chevilly-larue.fr

PÔLE LOCAL D'ÉCONOMIE SOLIDAIRE

Place Nelson Mandela - 01 80 51 17 64

lepole@lepole.com

SERVICE MUNICIPAL DE LA JEUNESSE

15, rue Henri Cretté - 01 46 87 97 65

contactsmj@ville-chevilly-larue.fr

SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS

56, avenue Franklin Roosevelt - 01 46 86 35 63

sports@ville-chevilly-larue.fr

THÉÂTRE ANDRÉ MALRAUX

102, avenue du Général de Gaulle

01 41 80 69 60

www.theatrechevillylarue.fr

